
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 30 avril 2021

Bachelor universitaire de technologie : La Conférence des présidents d'université dénie à la CDEFI toute compétence pour se prononcer sur la valeur des diplômes universitaires et s'interroge sur la nature de l'appui demandé à la CTI.

La Conférence des présidents d'université (CPU) a pris connaissance avec stupeur de la volonté de la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), dans une lettre adressée à la Commission des titres d'ingénieur (CTI), d'inciter les écoles à ne pas admettre les étudiants titulaires d'un Bachelor universitaire de technologie (BUT) en deuxième année de cycle ingénieur au sein de ses écoles, mais seulement en première année, autrement dit en bac+3, alors même qu'en obtenant leur diplôme de BUT, les étudiants ont déjà validé ce niveau, et que cette entrée est sélective. Dans ce courrier, la CDEFI se montre également opposée à une intégration des étudiants de deuxième année de BUT en première année de cycle d'ingénieur, quand bien même ces étudiants sont titulaires d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT).

Pour la CPU, il est inadmissible que les étudiants du premier cycle universitaire, qu'il s'agisse, comme ici, du nouveau diplôme du BUT, ou bien de la licence générale, soient contraints de perdre une année lorsqu'ils font le choix d'une entrée en école, sur l'injonction ou la pression, illégitimes, d'une conférence d'établissements.

Cette mise en cause explicite de la qualité des diplômes délivrés par l'université est particulièrement mal venue, alors que des coopérations fructueuses voient le jour entre universités et écoles avec pour objectif la réussite de tous les étudiants et la plus grande fluidité de parcours, ouverts à des étudiants aux profils variés. Elle est d'autant plus mal venue qu'elle se traduit en parallèle par une augmentation de bachelors d'écoles d'ingénieurs qui cherche à décrocher le grade licence. La CDEFI chercherait-elle à détourner des flux étudiants vers ses propres bachelors ?

Avec la réforme du BUT, les IUT font des efforts considérables pour intégrer plus de bacheliers technologiques dans des parcours de réussite au sein d'un parcours dense et exigeant. Cette position de la CDEFI vient à rebours des efforts de tous les acteurs pour la démocratisation de l'enseignement supérieur public. Elle envoie un signal fort auprès des lycéens, à l'heure même où les choix sur Parcoursup se précisent : ils n'auraient pas de continuité de formation en école d'ingénieur par la voie du BUT.

Quelles que soient leurs inquiétudes face à la concurrence des diplômes de l'université, BUT ou Licence générale, ni la CDEFI, ni la CTI n'ont de légitimité à en ternir la valeur : la CPU, pour sa part, se gardera de porter un quelconque jugement d'ensemble sur la qualité des diplômes délivrés par les écoles d'ingénieurs membres de la CDEFI, notamment sur certains des « bachelors » qu'elles délivrent. En effet, que dirait-on si la CPU indiquait officiellement refuser l'intégration directe des étudiants de bachelors d'écoles en master, mais prôner leur entrée en 3e année de licence ?

Pour la CPU, la garantie de l'indépendance et de la qualité de l'évaluation des diplômes des établissements d'enseignement supérieur est primordiale. La remise en question de l'indépendance de la CTI, que semble mettre au jour ce courrier, jette inévitablement le trouble sur la valeur des avis qu'elle formule, et remet en question le rôle qui lui est aujourd'hui assigné.

Le corporatisme n'est jamais une source d'inspiration pertinente en matière de formation, particulièrement au moment où la sortie de la crise sanitaire appelle une mobilisation générale des forces vives de la Nation.

